

A.W.B.B.

Comité Provincial du Hainaut

Gilly, le 31/08/2022

PV de bureau n°5 du 31/08/2022

Présents : MM. Philippe BOLSENS
Christophe NOTELAERS

Matches amicaux/tournois autorisés : BC L 9 Flénu (2500), RBC Marcinelle (0146), GGBC Colfontaine (2653), JS Soignies (0939), JSE Enghien (2647), BC Ransart New (1054), REBC Templeuve (0496), BBC Tournai (2320), UBC Binche (2535), Spirou Ladies (1810).

Mutations administratives accordées : BBC Leuze (1047), REBC Templeuve (0496), BCJS Estaimpuis (2636), UBC Binche (2535), Profondeville Sharks (2624), RE Pont De Loup (0151), BCJ Ressaix (1284).

Forfait général : CB Royale Fraternité en U21 série B au 31/08/2022

Coupe du Hainaut Séniors 1er tour – week-end du 28/08/2022

PC73 : forfait

210005 Boussu SG United A – Esp BHC Wasmuel : 20-00 AP

PC73 : Forfaits administratifs

225005 BC Blaton – BCF Quaregnon B : 00-20 (application du Pt 6 du règlement de la coupe seniors – sans amende)

210003 Esp BHC Wasmuel – JS Cuesmes A : 00-20 (application du Pt 6 du règlement de la coupe seniors – sans amende)

PC33 : absence licence technique de coach

221005 Fémina Docherie (1624)

221006 BC Mons Capitales (1845)

222005 US Vx Campinaire EBC (1914)

225005 BC Blaton (0368)

225006 BCJS Estaimpuis (2636)

226005 BBC Leuze (1047)

201005 RBC Marcinelle (0146)

205005 JS Luttre (0981)

205005 DPK Carnières Morlanwelz (1408)

209005 BCJHP Quiévrain (2727)

211005 BC L'9 Flénu (2500)

212005 R Blaregnies BC (1106)

213005 BGBC Celles (2428)

213006 Soleil Levant Ellignies Ste Anne (1755)

214005 BBC Leuze (1047)

216005 JS Stambruges (1208)

Rappel des obligations des clubs :

Toute déclaration de forfait général ou de forfait pour un match doit être envoyée à forfait@baskethainaut.be

Modifications calendrier : Toutes les demandes seront adressées, par le secrétaire ou le responsable calendrier officiel du club demandeur au responsable par e-mail (calendrier@baskethainaut.be)

Pour des raisons de classement : UNE seule demande par match modifié

Toute demande doit comprendre :
- le matricule du club demandeur
- le numéro du match

- les date et heure initiales
- les date et heure modifiées
- l'accord de l'adversaire (échange d'e-mails)

Il n'est pas tenu compte des demandes incomplètes.

Toute demande doit être introduite AVANT les date et heure initialement prévues.

Attention : **Toute demande de modification devra être envoyée pour l'avant-veille du jour du match à 23h59 au plus tard. Passé ce délai, la demande sera refusée.**

Il n'y a pas de report « à une date ultérieure ».

Philippe BOLSENS

Christophe NOTELAERS